

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** [8] (1905)  
**Heft:** 46

**Artikel:** Dans le cabinet du Directeur  
**Autor:** Sigaux, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-255591>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sances juridiques sont bien connues — un de ses livres sur les législations civiles de la Suisse est pour ainsi dire classique — est, depuis 1883, le représentant suisse auprès de la République française, avec le titre d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. La légation qu'il dirige gère en outre directement le consulat pour les départements suivants : Aisne, Ardennes, Aube, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Nord, Oise, Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise.

M. le Dr J.-B. Piota, de Locarno, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rome, est à ce poste depuis 1902.

M. le Dr Léon Vogel, de Zurich, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, en 1904, en remplacement de M. du Martheray, envoyé à Vienne.

Trois ministres étaient absents : M. le Dr Gaston Carlin envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande ; M. le Dr Joseph Choffat, ministre résident et consul général à Buenos-Ayres depuis 1894 ; enfin M. Fernand du Martheray, de Rolle, nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Vienne.

Les autres personnages de la photographie sont le Conseil fédéral au grand complet : M. Marc Ruchet, de Bex, président de la Confédération, né en 1853 (département politique) ; M. Louis Forrer, de Bäretswil (Zurich), vice-président du Conseil fédéral et président probable pour 1906, né en 1845 (Département de l'intérieur) ; puis par rang d'ancienneté, M. Adolphe Deucher, de Steckborn, Frauenfeld et Genève, né en 1831 (commerce, industrie et agriculture) ; M. Joseph Zemp, d'Entlebuch (Lucerne), né en 1834 (postes et chemins de fer) ; M. Edouard Muller, de Nidau (Berne), né en 1848 (militaire) ; M. Ernest Breuner, de Bâle, né en 1856 (justice et police) ; M. Robert Comtesse, de La Sagne (Neuchâtel), né en 1847 (finances et douanes).

Le Conseil fédéral qui figure sur notre photographie a été élu le 11 décembre 1902 pour la 19<sup>e</sup> législature, et ses pouvoirs prendront fin le 31 décembre de l'année courante.

Les autres convives invités par le Conseil fédéral étaient M. Schatzmann, 1<sup>er</sup> vice-chancelier de la Confédération, M. Gigandet, second vice-chancelier, M. Graffina, secrétaire du Département politique, et M. Dinichert, secrétaire-adjoint au même département.

### Dans le cabinet du Directeur.

MILREGRET, directeur des Folies-Héroïques ; COCARD, jeune auteur. — Cabinet de Milregret : meubles anciens, tentures orientales, bronzes d'art, tableaux de maîtres, le tout acheté 800 francs à la vente après décès d'une petite dame retirée des affaires.

COCARD, timidement. — Monsieur le directeur des Folies. MILREGRET, très digne. — C'est moi, Monsieur. Donnez-vous la peine... (Il désigne un siège).

COCARD. — Je suis M. Cocard et je vous apporte un manuscrit.

MILREGRET. — Très bien.

COCARD. — *Torquemada*, drame en cinq actes et en vers.

MILREGRET. — Parfait.

COCARD, s'enhardissant. — Tous ceux de mes amis qui l'ont lu m'ont affirmé...

MILREGRET, souriant. — J'en suis sûr. Revenez dans quinze jours. Je ne demande qu'à encourager les jeunes auteurs, moi. Au plaisir de vous revoir, cher monsieur.

#### Quinze jours après.

MILREGRET. — Entrez donc, cher ami, et réjouissez-vous. COCARD, épanoui. — Il se pourrait ?

MILREGRET. — Il se peut, votre pièce est reçue.

COCARD, les yeux humides. — Ah ! Monsieur que de reconnaissance ! Si vous saviez combien...

MILREGRET. — Ne me remerciez pas, mon cher Cocard, je vous l'ai dit, je ne suis pas un de ces directeurs... Enfin, je ne demande qu'à encourager les jeunes, moi seulement.

COCARD, un peu inquiet. — Ah !

MILREGRET. — Eh ! là ! là ! ne vous alarmez pas. Je ne suis pas l'homme des seulement et des mais ; je reçois ou je refuse carrément. Or, je vous reçois. Mais cela n'empêchera pas un bon conseil, hein ? Eh bien, vous m'avouerez que *Tor-*

*quemada* comme titre... C'est bien connu *Torquemada*... que direz-vous de *Monsieur l'Inquisiteur* ?

COCARD, géné. — Oui... oui... peut-être.

MILREGRET. — Voilà qui est dit. Maintenant...

COCARD, inquiet. — Ah !

MILREGRET, paternel. — Que vous êtes enfant ! tout de suite sur l'œil !... Maintenant, cinq actes là-dessus, c'est raide. (Bon enfant). Avouez que c'est raide.

COCARD. — Pourtant.

MILREGRET. — Vous voyez que vous n'osez pas dire le contraire. Voyez-vous quand le public a avalé trois actes.

COCARD. — C'est que...

MILREGRET, avec fermeté. — Et encore trois actes c'est trop. Nous vivons à une époque de théâtre express, ne l'oublisons pas. (Avec chaleur). Ah ! mon cher Cocard, si vous vouliez me croire ! Quelle pièce concise, vigoureuse, j'entrevois là-dedans ! Un acte !... un seul... Mais quel acte ! et quelle œuvre !

COCARD, pâle. — Un acte !

MILREGRET. — Je sais bien, allez, je vois ce qui vous tarabuste, le remaniement, la refonte, ça n'est pas drôle. Il faut pour cela, une habileté, une sûreté de main... Allons ne vous désolez pas, nous allons nous adresser pour cela à Machin, le grand Machin...

COCARD, ahuri. — Le grand Machin ?

MILREGRET, vivement. — Oui Machin.., Il n'y a pas deux Machin au monde... En voilà un charpentier !... Je le déciderai, je vous le promets. Et un nom comme celui-là, Machin, sur l'affiche ! C'est ça qui va vous poser... Machin et Cocard... Heureux Cocard !

COCARD. — J'aimerai autant...

MILREGRET, vivement. — Que son nom figurât seul ? Bravo, mon enfant ! Je n'osais vous le proposer. Deux noms, ça déroute le public... cet imbécile de public. Allons, c'est dit. Et l'acte en prose, bien entendu. Les vers... (avec un fin sourire), ça sent le cadavre !

COCARD. — Mais alors ?

MILREGRET, bonhomme. — Quoi encore ? les droits d'auteurs ? Nous les lui abandonnerons à Machin. Qu'est-ce que ça nous fait à nous les droits d'auteurs ? Ce que nous voulons, c'est un petit rayon de gloire... (Avec esprit), un rayon de miel... Allons, voilà qui est fait. Nous passons à la fin du mois. Nous révolutionnons Paris, tout bêtement. Cocard, mon ami Cocard, vous aurez là un début comme on en aura jamais vu. (Enthousiasme). Ce sera un triomphe... La main, Cocard, au revoir bon ami, je t'écrirai.

COCARD, hésitant. — Au revoir... mon cher... Milregret. (Avec feu). Ah ! si tous les directeurs vous ressemblaient. (Il s'en va radieux).

Jean SIGAUX.

### Les feuilles mortes.

#### Leur utilisation.

Lorsque la feuille a rempli sur la branche son rôle d'organe de respiration et d'assimilation et que sa sève est épuisée, elle meurt et tombe. Jusque-là, il faut bien se garder d'en dépouiller l'arbre pour en faire l'aliment du bétail. On tuerait l'arbre à la longue et on exposerait le bétail à la maladie de brout, ou maladie du bois, caractérisée par la constipation, la suppression du lait, les coliques et la fièvre et immuablement produite par l'injection des feuilles vertes et surtout des jeunes feuilles de chêne, de charme, de frêne, d'aulne, de noisetier, de sapin, etc. Il y a même des feuilles vénéneuses, à un très haut degré, celles du faux ébénier et de l'if, et, à un degré moindre, celles de l'ailante du laurier rose du sumac, du corroyère et du daphné. Les feuilles du fusain d'Europe empoisonnent les bêtes à laine. Celles du noyer et du nerprun alaterne font baisser et tarissent la sécrétion du lait.

Les animaux refusent la feuille du châtaigner et c'est à peine si les chèvres se décident à y toucher.

On peut dire d'une façon générale que la feuille d'arbre, surtout verte et même morte, constitue une mauvaise alimentation. Nous ne ferions exception que pour la feuille morte du chêne recueillie aussitôt sa chute. Nous avons, en effet, pu juger de l'expérience suivante : ayant remarqué que les feuilles de chêne mêlées par hasard au foin étaient très recherchées par les bestiaux, un agriculteur avisé fit ramasser en quantité considérable, décembre venu, les feuilles mortes des chênes du voisinage et les disposa en silos couverts d'une